



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

perspectives

Question écrite n° 39123

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des sages-femmes qui pratiquent l'accouchement à domicile, et dont la cotisation obligatoire d'assurance professionnelle annuelle de 22 000 euros a pour conséquence de les empêcher actuellement de continuer à pratiquer cette forme d'accouchement. Cela met en péril cette possibilité d'accouchement demandée pourtant par une certaine proportion de femmes et présente dans d'autres pays européens. Il lui demande si le Gouvernement a prévu d'intervenir auprès des compagnies d'assurance ou bien d'aménager les conditions d'exercice de ces sages-femmes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Moudenc](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39123

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10426

Question retirée le : 15 avril 2014 (Fin de mandat)